

À la recherche
d'une solution
juridique?

La Ville vous
accompagne!



***Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville de Rivière-Pilote mobilise un
avocat conseil pour accompagner ses administrés,***

Une permanence sera assurée le mercredi 29 septembre de 9h à 13h00

À la Maison Pilotine de la Solidarité et de l'Action Sociale

Pour vous inscrire, contactez le CCAS: 0596 62 60 03 / 0696 20 06 95

ccas@mairie-riviere-pilote.fr